

OPÉRATRICE/OPÉRATEUR DE VIDEOPROTECTION –

AGENTE/ AGENT de surveillance de la voie publique

**Pôle Proximité et Cohésion Sociale - PPCS/**

**Direction Sécurité et Tranquillité Publique - DSTP/Service Police Municipale - CSU**

*MAJ : 16/12/2024*

*Lieu d’affectation : Police Municipale, 1 Bd Cosmao Dumanoir*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Cadre statutaire**   * **Catégorie :** C * **Filière :** Administrative / Technique / Animation * **Cadre d’emplois :** Adjoints administratifs, techniques ou d’animation | | **Cotation RIFSEEP**  C3 | **Temps de travail**  Temps complet  Cycle de travail lié à l’activité  Régime de 37h30 |
| **Situation fonctionnelle**   * **Réf. hiérarchique** * **Positionnement** | Cheffe/Chef de salle CSU et responsable des ASVP  Vous faite partie intégrante des effectifs de la police municipale, au sein d’une équipe dédiée spécialement au centre de supervision urbain (CSU) et êtes amené également à mener des missions sur la voie publique. | | |
| **Relations fonctionnelles**   * **Internes** * **Externes** | Contacts directs et permanents avec l’équipe - Relations permanentes avec les autres services de la collectivité susceptibles d'intervenir sur les sites : techniques, maintenance, service de médiation  En fonction des procédures d'information et d'intervention, relations avec les services de la sécurité publique, de la sécurité civile, les sociétés de gardiennage et de surveillance, les entreprises et sous-traitants chargés de la maintenance technique, les sapeurs-pompiers, etc. | | |
| **Mission principale** | ***Au sein de la police municipale, vous participez à la mise œuvre et à l'exploitation du centre de supervision urbain (CSU), en vous appuyant sur la soixantaine de caméras déjà implantées en ville.***  **Dans ce cadre, votre mission principale consiste à visualiser et à analyser les images de vidéoprotection. Ainsi, vous contribuez à la prévention et à la dissuasion de la délinquance générale de voie publique, à la sécurisation des espaces publics et des bâtiments communaux. Vous répondez aux appels téléphoniques dirigés vers la Police Municipale de Lorient. Également, vous participez au renforcement de la présence humaine sur le territoire par envoi de moyens en cas de constat de troubles à la tranquillité publique en journée, en soirée et la nuit.**  **En polyvalence, pour une meilleure connaissance du terrain et un équilibre des missions, vous assumez également des missions de voie publique inhérentes aux fonctions d’agent de surveillance de la voie publique (ASVP).** | | |
| **Activités du poste** | **Surveillance générale passive et active – observation, analyse et exploitation des images**  Surveiller la circulation des personnes et des véhicules dans les lieux publics, le transport de marchandises, mais aussi l’accès à certains bâtiments  Analyser les images sur les différents écrans et piloter les caméras à distance. - Utiliser les différents moyens d’enregistrement mis à votre disposition : bandes vidéo, fichiers informatiques, pupitres de télécommande…  Informer les agents de la police municipale ou autre services appropriés chargés d’intervenir sur le terrain lorsque des éléments ou des comportements sont jugés suspects  Veiller au respect des mesures de sécurité établies au sein de certains bâtiments publics.  Assurer des rondes de contrôle grâce aux caméras de vidéoprotection.  Tenir une main courante informatisée en temps réel.  Respecter les procédures établies par sa hiérarchie.  **Recherche active et sécurisation des agents de police municipale**  **Collaborer dans le cadre d’enquêtes - Localiser les suspects et les prendre en flagrant délit**  Suivre la progression des policiers grâce aux caméras et les alerter des dangers potentiels - Être en communication radio avec les équipes de terrain  **Maintenance technique des équipements de vidéosurveillance**  Entretenir et s’assurer du bon état du matériel - Initier l'alerte de la maintenance du système auprès du prestataire titulaire en cas de pannes et dysfonctionnement Surveillance, relevé et verbalisation des infractions relatives à l’arrêt et au stationnement Contrôler l’application de la réglementation : respect de la zone réglementée, stationnement gênant, …  Relever une infraction et la qualifier - Etablir des procès-verbaux d’infraction - Saisir les données informatiques relatives aux amendes forfaitaires - Rédiger des Mains courantes et des rapports  **Prévention et surveillance aux abords des équipements et lieux publics**  Assurer une surveillance des établissements scolaires - Informer les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques - Signaler un accident ou dysfonctionnement aux services compétents - Secourir les individus en cas de besoin et assurer la protection des personnes Surveillance du cadre et de la qualité de vie en ville Relever les infractions aux arrêtés de police et appliquer les pouvoirs de police du Maire en matière sur la propreté, les espaces verts, les déjections canines, etc… Participation au fonctionnement du poste de police Participer à certaines manifestations culturelles ou sportives | | |
| **Compétences et qualités professionnelles requises** | **Formation dans le domaine de la sécurité ou de l’électronique appréciées -** Intérêt pour la filière Police Municipale de la fonction publique territoriale - **Connaissance des pouvoirs de police du Maire - Aisance avec les outils informatiques et technologiques - Sens du détail, qualités d’attention et de concentration pour repérer et rechercher des informations - Capacité à réagir rapidement et calmement pour être efficace - Sens de l’initiative et capacité à rendre compte par écrit et oralement - Bonne condition physique, diplomatie, rigueur et impartialité - Capacité à la maitrise de soi et forte aptitude au dialogue et à l’écoute - Sens de la médiation - Qualités relationnelles, discrétion, sens du service public** | | |
| **Observations** | - Permis B et port de l’uniforme obligatoire  - **Lieu de travail dans un milieu fermé / Risque de fatigue visuelle, physique ou psychologique**  **- Poste soumis à l'agrément du Procureur de la République, puis assermentation par le Tribunal Judiciaire**  - Bonne condition physique indispensable, travail en extérieur par tous temps lors des missions de voie publique  **- Selon le planning établi :** Horaires de travail irréguliers avec amplitude variable (matin, après-midi, soirée, week-end, jours fériés, nuits)  **-** Les fiches de poste peuvent évoluer en fonction des nécessités de service et priorités institutionnelles | | |